



# TRANSPORTS SCOLAIRES :

## Rentrée 2019-2020

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, la Région est compétente en matière d'organisation des transports scolaires. Désormais, la Région assurera la prise en charge des élèves domiciliés à une distance de plus de 3 kilomètres de leur établissement scolaire alors qu'elle était jusqu'à présent, maintenue à 1,5 kilomètre pour le Var. Ainsi, cette règle des 3 kilomètres déjà appliquée dans quatre départements de la Région sera également appliquée dans le Var dès la rentrée 2019-2020.

Par ailleurs, la Région souhaite généraliser l'inscription et le paiement en ligne des usagers scolaires à la rentrée 2019-2020. Le nouveau site internet [zou.maregionsud.fr](http://zou.maregionsud.fr) sera en capacité de procéder à l'inscription de l'ensemble des familles pouvant bénéficier du transport scolaire, y compris celles possédant un quotient familial inférieur ou égal à 700 €.

- ▶ Les personnes n'ayant pas de matériel informatique permettant d'inscrire leur(s) enfant(s) pourront venir le faire à la CCVG sur un ordinateur prévu à cet effet.

### Les nouveaux tarifs votés par la Région pour la rentrée scolaire :

À l'inscription, les familles devront s'acquitter :

- > plein tarif : 110 € / an / élève
- > demi-tarif : 55 € / an / élève pour les familles à quotient familial inférieur ou égal à 700 €.

### Néanmoins, la CCVG maintiendra sa participation financière à hauteur de 50 % du plein tarif soit

- > 55 € pour les maternelles, primaires et collèges et pour une famille jusqu'à 2 enfants ayant un quotient familial supérieur à 700 €.
- > Pour les familles nombreuses, à partir du 3<sup>ème</sup> enfant, le Conseil Régional procèdera directement au remboursement de 55 € par enfant à partir de ce nombre.
- > Les familles éligibles à l'aide de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau devront remplir la demande de versement d'aide (à télécharger sur notre site de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau) et la retourner accompagnée de la fiche d'inscription, d'un RIB, du reçu de paiement, du certificat de scolarité de la rentrée 2019 et d'un justificatif de domicile, soit par courrier postal au 1193 avenue des Sénès 83210 Solliès-Pont, soit par courrier électronique ([info@ccvg.fr](mailto:info@ccvg.fr)).

- ▶ Vous trouverez les lignes et horaires sur le site [varlib.fr](http://varlib.fr)  
Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service transports de la CCVG au 04 94 33 15 22.